

planter la nourriture de base, mais aussi la fierté d'appartenir à une colline.

L'importation occidentale et néo-coloniale de la conception d'orphelinats a peut être été une stratégie qui a répondu de façon appropriée à l'urgence de nourrir et d'héberger des milliers d'enfants mais elle devient actuellement une catastrophe pour les biens communautaires et le maintien des traditions. On a trop vite cru que ces enfants étaient semblables aux enfants abandonnés des institutions occidentales, parce qu'ils avaient perdu leur famille dans l'exode ou au cours des massacres. En fait, ces enfants ont échappé à la mort qui leur était destinée et ne sont pas abandonnés par les femmes africaines. La majorité des rwandais que j'ai rencontré, ont accueilli chez eux plusieurs enfants qui ont échappé au massacre de leur famille et qui se sont retrouvés seuls. Survivants d'un génocide, ils auront peu de chance de reprendre goût à la vie et de refaire confiance à des adultes s'ils ne sont pas insérés le plus vite possible au sein de la grande famille africaine.

De nombreux rwandais s'insurgent contre la colonisation des ONG qui imposent leur aide en investissant dans des orphelinats. Les pays développés ont été tentés d'investir dans des orphelinats, mais cette désinsertion du groupe familial et social est très mal supportée par la majorité des enfants et a blessé profondément la société rwandaise. Aucun n'aime ces lieux artificiels qui renforcent la fracture des liens familiaux causés par le génocide et les viols systématiques. Ces centres d'accueil de réfugiés, trop vite dénommés "orphelinats", ne devraient être qu'une solution transitoire à la détresse des enfants survivants. Les occidentaux n'ont pas le droit de résoudre le problème des enfants non accompagnés sans tenir compte des capacités de la grande famille africaine à trouver des solutions à moyen terme pour ses enfants. Les africains ont des leçons à nous donner sur leur manière d'accueillir un enfant quelques soient son âge et ses difficultés. Ils sont loin de l'égoïsme occidental qui veut bien aider un enfant s'il est "sur mesure".

Si certains enfants ont été enrôlés dans les milices, puis manipulés par des adultes pour devenir des tueurs, il ne semble pas raisonnable de résoudre leur problème en les maintenant incarcérés. Ces enfants mériteraient une évaluation de leurs besoins psychologiques et probablement une psychothérapie, pour qu'ils évitent de répéter les actes violents qu'on les a incités à

faire, ultérieurement, lorsqu'ils seront devenus adultes.

Par conséquent, il faudrait mieux pour l'avenir ne plus donner d'argent aux orphelinats, mais financer des programmes qui favorisent la réinsertion des enfants non accompagnés au sein de familles, qu'elles soient leur famille élargie, leurs voisins ou une famille adoptive rwandaise. Des programmes psychologiques devraient être proposés pour examiner le sort de chaque enfant.

Conclusion

Trop longtemps dans l'histoire, le viol des femmes pendant la guerre a été banalisé et passé sous silence. Il semblait faire partie du pillage des biens auxquels les guerriers avaient droit. Le viol des femmes a été utilisé de manière systématique et comme arme de guerre et de propagande dès la première guerre mondiale. En dépit de l'établissement des faits, les récits des viols furent étouffés après la guerre. Durant la seconde guerre mondiale, le viol des femmes ne fut même pas mentionné comme crime de guerre dans la Charte de Nuremberg le 8 octobre 1945, alors que le Tribunal de Tokyo l'établit comme crime de guerre le 19 janvier 1946. Devant l'ampleur du viol des femmes bosniaques, comme arme du nettoyage ethnique en fin d'année 1992, le Conseil de Sécurité de l'ONU a qualifié le viol systématique comme crime contre l'humanité par la résolution 808, le 3 mai 1993.

Au Rwanda, le viol des femmes a été systématique, arbitraire, planifié et utilisé comme une arme de nettoyage ethnique pour détruire très profondément les liens d'une communauté, en laissant les victimes silencieuses. Les violences sexuelles ont pour particularité de porter atteinte à l'intimité de la personne et à sa vie privée, aussi restent-elles très souvent secrètes. Les femmes et les mineures sont prises dans un paradoxe : pour se défendre, elles doivent porter sur la place publique ce qui appartient au domaine de la vie intime. Si elles ont le droit à la parole, elles ont aussi le droit au respect de leur vie privée. Il leur faut donc parler dans le secret de l'instruction du Tribunal Pénal International. Comme il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de femmes bosniaques violées ont été exposées en photo au monde entier par les médias, le dévoilement du viol des femmes rwandaises doit se faire dans la décence et la dignité, afin de res-

pecter les femmes, les hommes et les enfants qui ont déjà dû subir de si profondes humiliations. La reconnaissance de ces crimes dans la loi est avant tout un devoir de justice qui peut permettre de lever le déni du viol.

Il est donc urgent de dénoncer ces viols infligés aux femmes et aux mineurs, pour que soient reconnus ces crimes contre l'humanité et que soient qualifiés les victimes et les agresseurs :

- au Président du "Comité contre la Torture" au Centre des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, afin qu'il nomme une commission d'experts pour enquêter sur cette grave violation faite aux femmes ;

- au Procureur du Tribunal Pénal International afin qu'il puisse procéder aux recueils des plaintes des victimes en leur assurant l'anonymat nécessaire à leur besoin de protection - à la responsable de l'unité de coordination des activités relatives aux femmes à l'Unesco qui a établie en juin dernier un rapport sur le viol comme arme de guerre en Bosnie afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires.

Sans traitement judiciaire du viol des femmes et des mineures, sans reconnaissance collective, la paix ne pourra s'établir durablement au Rwanda ni dans l'immédiat et ni à l'avenir.

Il est nécessaire de susciter la solidarité des femmes françaises à l'égard des femmes rwandaises en essayant de relancer l'association Femmes d'Europe et de sensibiliser les associations de femmes qui accueillent en France les femmes violées. Le recueil de fonds pourrait soutenir des programmes en direction des associations qui aident les femmes et leurs enfants au Rwanda sans stigmatiser les viols.